

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023 A 19H00**

Date de la convocation : 31 août 2023

### **Présents :**

Jean-Marie REY, Maire  
Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints  
Marielle BOY, Yveline CORDIER, Gabrielle GUIBERT, Jean-Michel BRUNET

### **Procurations :**

Violaine PIQUET-GAUTHIER à Fabrice LOISEAU  
Lisa FAURE à Margot MERLE  
Jean-Baptiste CRAFFK à Yveline CORDIER

### **Absent :**

Pierre SAVOLDELLI

**Secrétaire de séance** : Fabrice LOISEAU

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.  
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le secrétaire de séance est nommé et le procès-verbal du conseil du 21 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal par délibération n°035/2020 du 23 mai 2020, depuis le 21 août 2023.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

1. Contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du bar-restaurant des Grands Bains  
– attribution et autorisation de signature du contrat

#### **II – AFFAIRES LIÉES A L'URBANISME**

2. Programme « Façades-Toitures » – SOLIHA : attribution d'une subvention

### **I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

#### **1/ CONTRAT DE CONCESSION POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT DES GRANDS BAINS –ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT**

Par délibération du 12 avril 2023, le Conseil Municipal de la Commune du Monétier-les-Bains a approuvé le principe de lancement de la procédure de mise en concurrence pour la concession pour l'exploitation et la gestion du bar-restaurant des Grands Bains.

Le contrat a pour objet de confier, par voie de concession, la gestion et l'exploitation du bar-restaurant des Grands Bains. La date prévisionnelle d'entrée en vigueur du contrat est le 01 octobre 2023, pour s'achever le 30 septembre 2026 soit une durée de 03 ans.

Les missions confiées au concessionnaire sont les suivantes :

- Exploitation du service de bar-restaurant pendant les dates et horaires d'ouverture de l'établissement des Grands Bains
- Proposition d'une carte de restauration légère, contemporaine et de saison
- Proposition d'une offre de boissons de type cocktails et autres boissons avec ou sans alcool variée et élaborée.
- Room service à l'ouverture du futur Spa des Grands Bains
- Exploitation d'un service de qualité

La consultation a été passée conformément à l'article R. 3126-1, 1° du code de la commande publique.

La procédure de consultation à mettre en œuvre a été déterminée suivant la valeur estimée de la concession (900 000,00€ HT). Cette valeur repose sur l'estimation du chiffre d'affaire pouvant être réalisé sur les trois années du contrat.

Quatre candidatures et offres ont été reçues dans les délais :

- La SARL BENICO
- La SARL LES FOLIES D'EDMONDE
- Pascal WARUSFEL
- LE TRINQUET DES BOUSSARDES

En application de l'article L1411-5 du Code général des Collectivités Territoriales, la Commission de Délégation de Service Public s'est réuni le 13 juillet 2023 et a procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres.

Lors de cette réunion, celle-ci a dressé la liste des candidats admis après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leurs aptitudes à exercer l'activité.

Deux candidats sur quatre présentaient les garanties professionnelles et financières suffisantes pour exécuter le contrat de concession et ont démontré leurs capacités à exécuter le service dans les conditions du cahier des charges.

La Commission a ensuite rendu son avis dans les conditions visées à l'article et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et a invité le Maire à entrer en négociation avec les candidats.

Les candidats admis ont été reçus le 07 août 2023 afin de présenter leur offre et d'apporter des précisions.

L'offre présentée par le candidat SARL BENICO satisfait aux exigences du cahier des charges et a été classée en première position.

**Approuvé à l'unanimité**

## II - AFFAIRES LIEES A L'URBANISME

## 2/SOLIHA COMMISSION « FAÇADES-TOITURES »

Dans le cadre de la tranche 8 en cours, le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que la commission d'attribution des subventions pour l'opération « Façades-Toitures » s'est réunie le 28/07/2021.

Après examen des dossiers, elle a validé l'attribution d'une enveloppe de 2000€ au profit de Monsieur et Madame Guillaume GUIRAUD.

**Approuvé à l'unanimité**

La séance est levée à 19h15.

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance,

Fabrice LOISEAU



